

Sujet : [INTERNET] réponse enquete classement Truyere Garabit Grandval

De : François GUEIDAN <gueidan.f@orange.fr>

Date : 23/09/2019 06:37

Pour : pref-be@cantal.gouv.fr, mathilde.degen@developpement-durable.gouv.fr

Réponse à l'enquete public interdépartementale relative au classement de la vallée de la Truyère Garabit Grandval

François Gueidan

22/09/2019

Le bourg

15100 ANGLARDS DE SAINT-FLOUR

06 19 84 66 95

gueidan.f@orange.fr à

Anglards le

Mr le commissaire enquêteur chargé de l'enquête classement des Gorges et vallées ennoyés de la Truyère Garabit Granval

Bonjour,

Mon épouse et moi sommes propriétaire d'environ 26 hectares de terrains boisées, friches et prairies sur les communes d'Alleuze , Anglards et Val d'Arcomie. Tous les terrains sont sur les versant direct de la vallée de la truyere et la plupart donnant directement sur le lac de Grandval.

En premier lieu , je souhaiterai rencontrer une personne pouvant nous renseigner sur ce projet de classement n'ayant que peu d'élément sur les contraintes que cela engendrera. Nos avons été informé tardivement de ce projet. Est-ce possible ?

Nous emettons des reserves sur ce projet.

Bien que nous exploitons nos bois par une méthode douce, dite "jardinée", sans coupe rase, j'ai plusieurs questions :

- L'exploitation de nos bois necessitte l'emploi d'engins forestier. Leur utilisation sera-t-elle encore possible ?
- L'exploitation de nos bois sera-t-elle soumise a autorisation préalable ? Si oui , avec quelle contraintes ?
- Y aura-t-il un contrôle des essences plantées ?
- L'exploitation pour de bois de chauffage pour consommation personnel sera-t-il réglementé ?
- Idem pour la vente ?
- Pourrons nous toujours confier le bucheronnage à une entreprise de notre choix ?

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet et obtenir plus d'information.

Merci.

Cordialement.

François Gueidan